



**Maintien des journées sous réserve d'un nombre suffisant de participants.**

**Modalités et tarifs d'inscriptions en PJ : En m'inscrivant je prends connaissance et accepte les modalités d'inscription et les conditions générales de vente des formations.**

**Programme non contractuel, qui peut être soumis à modifications.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

N° d'adhérent :

N° ADELI :

Nom de l'entreprise :

Adresse complète du lieu d'exercice :

Prénom / Nom :

Date de naissance :

E-mail :

N° de tél. :

## PROGRAMME FORMATIONS SNOF 2023

Les vendredis et samedis :

<b>10 et 11 mars</b>	Analyse des troubles de la statique et leurs corrections par orthèses plantaires spécifiques - <b>Niveau 3</b> - Evelyne Mathis (Orthopédiste-Orthésiste). <i>Prérequis : avoir suivi le niveau 2.</i>	Lyon	<input type="checkbox"/>
<b>31 mars et 1er avril</b>	Les orthèses statiques pour main traumatique, rhumatoïde et neurologique, application des différents protocoles – Jacques Fecherolle, Orthopédiste-Orthésiste.	Toulouse	<input type="checkbox"/>
<b>12 mai</b>	Réflexologie plantaire – David Bonnet, Orthopédiste-Orthésiste.	Paris	<input type="checkbox"/>
<b>13 mai</b>	Podologie du sport : pathologies, chaussant et orthèses plantaires. David Bonnet, Orthopédiste-Orthésiste.	Paris	<input type="checkbox"/>
<b>16 et 17 juin</b>	Biomécanique, analyse du mouvement humain - Nicolas Martinez, Orthopédiste-Orthésiste.	Montpellier	<input type="checkbox"/>
<b>22 et 23 septembre</b>	Baropodométrie et analyse vidéo en podologie - Nicolas Martinez, Orthopédiste-Orthésiste.	Montpellier	<input type="checkbox"/>
<b>13 et 14 octobre</b>	Initiation à la traumatologie : lecture radiologique, lésions musculo-tendineuses et traumatologie des articulations, traitements, indications, contre-indications et complications – Dr Jean-Jacques Banihachemi.	Lyon	<input type="checkbox"/>
<b>8 et 9 décembre</b>	Les Orthèses de main dynamiques pour récupérer les raideurs articulaires et/ou extra-articulaires - Céline Garde, Orthopédiste-Orthésiste.	Toulouse	<input type="checkbox"/>

## Modalités d'inscription aux formations 2023

Remplir le bulletin d'inscription et nous le retourner.

**Prix par formation** : 480.00 € HT, soit 576.00 € TTC.  
Frais de dossier administratif et de gestion en sus.

**Les inscriptions** sont prises en compte par ordre de **réservation ferme, avec règlement.**

**Maintien des journées sous réserve d'un nombre suffisant de participants.**

**Organisation** : **10 jours avant la formation**, les participants reçoivent un mail précisant le lieu, les horaires et toutes informations complémentaires.

### Adhérent au SNOF du collège « Entreprise » :

Dans le cadre de votre adhésion, **le SNOF vous offre une formation** « au choix » sur le programme de l'année en cours.

**La formation offerte pour l'année en cours, n'est ni cumulable, ni renouvelable l'année suivante.**

Vous devez à l'inscription, régler les frais de dossier administratif et de gestion (déjeuner obligatoire...) s'élevant à :

- 60.00 € HT, soit 72.00 € TTC pour un jour.
- 100.00 € HT, soit 120.00 € TTC pour les deux jours.

Pour les adhérents « entreprise », vous pouvez aussi bénéficier d'une **2ème formation à 210 € HT**, sur le programme de l'année en cours. Avec règlement en sus, des frais de dossier administratif et de gestion.

## Conditions générales de vente

### Règlement des formations payantes :

Acompte de 50% à la réservation, qui sera encaissé 30 jours avant le début de la formation.

Encaissement du solde, minimum 12 jours avant le début de la formation.

Règlement dans la globalité, pour les inscriptions proches du début de la formation.

Règlement possible par chèque à l'ordre du SNOF ou par virement (RIB sur demande).

### Annulation de la formation :

**Maximum 10 jours avant la date de formation** (remboursement possible **sur justificatif**, à hauteur de l'acompte versé). Les frais de dossier administratif et de gestion **restent dus**.

Au-delà des délais, aucune annulation ne pourra donner lieu à un remboursement, les sommes perçues par le SNOF lui resteront définitivement acquises.

**« Selon le Code de la Santé publique, le DPC est marqué par une obligation triennale (c'est-à-dire durant trois ans), concernant individuellement tous les professionnels de santé. »**

### Renseignements secrétariat SNOF :

☎ : 03 85 87 33 45 - @ : [snof@orange.fr](mailto:snof@orange.fr)

SNOF – 6 Allée de la Sucrierie – 71100 CHALON SUR SAONE

